

- **DE VALIDER** l'acquisition de ce terrain de 885 m<sup>2</sup> aux conditions financières fixées par le conseil communautaire, soit 7€ du m<sup>2</sup>, frais d'acte et de géomètre en sus pour le redécoupage parcellaire,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

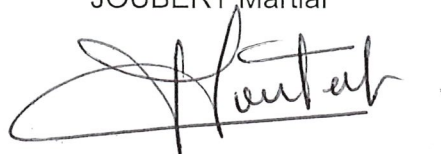
Le Président précise que la réalisation de ces 3 ateliers relais est en cours et se félicite de des créations à venir, qui s'implantent sur des petites communes, en pleine complémentarité avec l'offre des zones d'activités, dont celle du Haut Verdon.

Le Président clôt la séance à 19h00 en remerciant les membres de l'assemblée pour leur participation et en souhaitant une belle période estivale et de belles festivités à tous.

Le Président,  
Maurice LAUGIER

A blue ink signature of Maurice LAUGIER, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical line and a horizontal stroke.

Le secrétaire de séance,  
JOUBERT Martial

A black ink signature of JOUBERT Martial, featuring a large, stylized loop followed by the name 'Joubert' in a cursive script.